

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

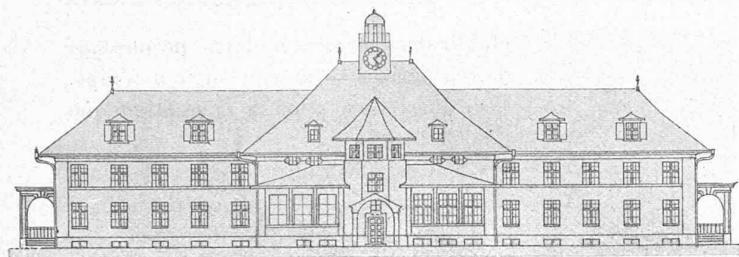
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III^{me} prix : Façade nord. — 1 : 600.

Le N° 9 *Axe* se distingue par une architecture qui quoique un peu sévère peut être appelée très bonne ; par contre l'étroite et longue cour d'entrée au nord est inadmissible ; les deux réfectoires sont mal placés, le deuxième escalier satisfait plus à la symétrie qu'à un besoin ; ce projet n'a pas d'entrée carrossable du côté sud, soit du côté de la nouvelle route.

Le N° 17 *All right* se distingue par une architecture pittoresque, du côté nord trop compliquée ; son plan est aussi compliqué ; dans un bâtiment comme le nôtre, un escalier devrait suffire, les réfectoires sont insuffisants. Somme toute, ce projet intéressant aurait gagné à être condensé et simplifié.

Le N° 19 *Cavitas super Omnia* plan simple et clair ; ses services sont bien ordonnés ; toutes les chambres de malades sont avantageusement placées au midi ; la salle d'opération avec son service est bien étudiée ; l'accès pour les voitures du côté sud pourrait facilement être amélioré ; ce projet a une architecture en général satisfaisante.

Le N° 33 *Sulpicius maximus* plaît par son architecture simple et harmonieuse ; son plan est clair ; la distribution verticale des divisions pour hommes et femmes n'est pas favorable ; elle entraîne, entr'autres inconvénients, celui que deux étages sont dépourvus de réfectoires, tandis qu'un étage en a deux. Le niveling du terrain n'a pas été suffisamment pris en considération ; coupe, façades et plans ne correspondent pas dans leurs niveaux.

Le N° 38 *Eros*, ce projet a une grande analogie avec le précédent N° 33. Il a les mêmes avantages, mais aussi les mêmes défauts.

Le N° 36 *Hygiea* a très bien étudié la déclivité du terrain ; les accès au bâtiment sont aussi faciles du côté nord que du côté sud ; son architecture est harmonieuse, ses plans sont en général bien étudiés ; les chambres réservées aux femmes en couches sont mal placées à l'ouest.

Le N° 40 *An der Sonne* est un bon projet qui se distingue par son originalité ; son plan est très bien étudié, tous les services y sont bien à leur place, si quelques chambres de malades et l'escalier sont un peu trop petits, il peut y être très facilement remédié, dans ce cas particulier, sans changer en rien la bonne disposition du tout. Les façades, surtout celle du nord sont intéressantes.

Le N° 41 *Sanitas* présente un plan très bien distribué, quoique présentant du côté nord des décrochements trop nombreux et trop importants ; malheureusement l'architecture des façades est ici très inférieure aux plans.

Le N° 45 *An Sonniger Halde* a un plan très bien étudié ; d'une grande simplicité. Sans prétention est aussi son architecture ; sous ses dehors modestes, ce projet est bon.

Le N° 52 *Hippocrate* présente aussi dans son plan une division verticale des logements attribués aux hommes et aux

femmes ; les chambres de malades placées aux combles n'ont pas paru acceptables au jury ; les cours latérales à droite et à gauche de l'entrée formeraient des trous trop profonds ; du reste bonnes façades dans le caractère du pays ; accès faciles dans les deux directions.

Le N° 53 *Uechtland* montre un bon plan auquel nous reprochons d'avoir distribué les chambres de malades sur trois étages ; les façades sont bonnes et très bien étudiées.

En dernier examen cinq projets sont retenus pour être soumis à un classement final, ce sont les numéros 19, 36, 40, 41 et 45. Ce dernier classement auquel il a été procédé avec un soin minutieux a donné le résultat suivant :

1. N° 40. *An der Sonne*. — 2. N° 45. *An Sonniger Halde*. —
3. N° 19. *Caritas super Omnia*. — 4. N° 36. *Hygiea*. —
5. N° 41. *Sanitas*.

Les 3 000 fr. mis à la disposition du jury pour les trois premiers projets ont été distribués comme suit :

1 ^{er} prix	Fr. 1 200.—
2 ^{me} "	" 1 000.—
3 ^{me} "	" 800. —

A l'ouverture des enveloppes, le premier prix s'est trouvé attribué au N° 40, à M. In der Mühlé, architecte, à Berne ; le 2^{me} prix au N° 45, à MM. Lutsdorf & Mathys, architectes, à Berne et le 3^{me} prix au N° 19, à M. Joseph Troller, architecte, à Fribourg.

En terminant, les membres du jury, en remerciant la commission de l'Hospice Daler de la confiance qu'elle a bien voulu leur donner, prennent la liberté de lui conseiller de donner à M. In der Mühlé, auteur du projet distingué par le premier prix, l'exécution de son travail.

Fribourg, le 28 mars 1915.

ROM. DE SCHALLER, arch. HENRI MEYER, arch.
Dr MÉD. V. Surbeck, Berne. E. ERMANNS, arch., Bâle.
FR. GRÄNICHER.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Suite des réponses
à la protestation du 20 novembre 1914¹.

Réponse de The American Institute of Architects.

Washington, February 12th, 1915.

Reply to your letter of November 20th, 1914, has been delayed in order that its subject matter might be considered by the Board of Directors of the American Institute of Architects.

After due consideration the Board requested that I express to your Society its very great concern over the destruction of works of art in the European conflict. But as the American Institute of Architects has already taken such full and vigorous action in the matter, though not of a public nature, it was felt that no public resolution or expression at the present time would be proper.

Personally, my whole sympathy is with the movement which you have undertaken and it is my sincere wish that your Society through its influence and

¹ Voir N° 8 du 25 avril 1915, page 94.

knowledge of the situation will be successful in preventing further injury to the great monumental buildings of Europe.

R. Clipston STURGIS,
Président.

TRADUCTION.

Notre réponse à votre lettre du 20 novembre 1914 a été retardée par le fait que le sujet qu'elle traitait devait être examiné par le Comité des directeurs de l'Institut.

Après délibération, le Comité m'a chargé d'exprimer à votre Société l'indignation que lui cause la destruction d'œuvres d'art, au cours du conflit européen. Mais, étant donné que l'Institut des Architectes américains a déjà pris position énergiquement dans cette affaire, quoique en s'abstenant d'en faire une manifestation publique, il parut qu'aucune résolution ou expression ne viendrait à propos pour le moment.

Personnellement, ma sympathie entière est acquise au mouvement que vous entreprenez et je fais le voeu sincère que votre Société, grâce à son influence et à sa connaissance de la situation, parvienne à prévenir de nouvelles destructions des grands monuments d'Europe.

Réponse de la Società degli Ingegneri e degli Architetti Italiani.

Roma, 29 Dicembre 1914.

Alla lettera circolare inviataci da codesta On. Società relativa ad un voto di protesta contro le Nazioni belligeranti per la distruzione dei monumenti artistici e delle opere d'arte, questa Società non ritiene opportuno d'associarsi, poichè essa ha già aderito ad analoga protesta promossa dall'Associazione Artistica Internazionale, con Sede in Roma, votando l'Ordine del giorno che qui in seno ci pregiamo di compiegare.

Réponse du Collegio Nazionale degli Ingegneri Ferroviari Italiani.

Roma, 5 Dicembre 1914.

In risposta a Vostra stimatissima del 20 Novembre u. s., ci facciamo premura rendervi avvertiti che il nostro Collegio Nazionale degli Ingegneri Ferroviari Italiani, ha già partecipato, seguendo l'iniziativa dell'Associazione Artistica Internazionale di Roma, ad un voto di protesta generica contro gli attentati alla incolumità delle opere d'arte verificatesi nella guerra in corso. Vi uniamo per norma Vostra l'Ordine del giorno quale votato nel suo testo integrale.

Senza entrare per ora nel merito della proposta avanzata da codesta Spett. Società, ci facciamo un dovere informarvi che per l'adesione di cui fa cenno la Vostra lettera 20 Novembre u. s., anzichè alle singole Società nostre, dovreste rivolgervi direttamente alla Federazione fra i Sodalizi degli Ingegneri e degli Architetti Italiani, sedente in Roma, via Poli 29.

La nostra Federazione raccoglie oltre 6000 Ingegneri Italiani ed è quindi veramente l'Istituto adatto ad organizzare, se lo crederà del caso, l'adesione italiana all'iniziativa internazionale presa da codesta Società.

Ordine del Giorno :

I Rappresentanti delle università delle accademie degli istituti d'arte, dei musei, delle pinacoteche, dei conservatori musicali del regno, delle associazioni artistiche e di cultura e quanti altri — senatori, deputati, studiosi, artisti, hanno voluto unirsi loro — adunati in solenne assemblea per iniziativa della Associazione artistica internazionale;

Rilevato che già nelle convenzioni internazionali è solennemente riconosciuta, accanto a quella sacra degli ospedali e della Croce Rossa, l'integrità dei monumenti artistici;

Levano alta la loro protesta per la violazione di tali principi dal secolare culto della bellezza consacrati e violati col bombardamento di uno dei maggiori capolavori dell'architettura e delle sculture gotiche del mondo;

E fanno appello non solo a tutte le potenze neutre perchè con ogni mezzo cerchino di fare rispettare le convenzioni internazionali, ma alla stessa nazione germanica perchè abbia rispetto di quei monumenti che non appartengono ad un popolo ma a tutta l'umanità.

TRADUCTION.

En réponse à votre honorée du 20 novembre écoulé, nous devons tout d'abord vous rendre attentifs au fait que notre Société Nationale des Ingénieurs de Chemins de fer italiens (Collegio Nazionale degli Ingegneri Ferroviari Italiani) a déjà participé, sur l'initiative de l'Association Artistique Internationale de Rome, à un vote de protestation contre les attentats aux monuments artistiques qui ont eu lieu pendant la guerre actuelle.

Nous vous adressons ci-joint copie de l'ordre du jour voté.

Sans entrer pour le moment dans le fond de la question, nous devons vous informer que pour l'adhésion à la question envisagée dans votre lettre du 20 novembre, il faudrait vous adresser directement à la *Fédération des Sociétés d'Ingénieurs et d'Architectes italiens* qui a son siège à Rome, via Poli, 29.

Cette Fédération compte plus de 6000 Ingénieurs italiens et il nous paraît que ce serait à elle, si elle le juge opportun, à joindre l'adhésion italienne à l'initiative internationale prise par votre Société.

Ordre du Jour :

Les représentants de l'Université, de l'Académie des Instituts artistiques, des Musées, de la Pinacothèque, des Conservatoires de musique, des Associations artistiques et autres, — les sénateurs, députés, étudiants, artistes, — rassemblés en assemblée solen-

nelle sur l'initiative de l'Association artistique internationale;

Constatent que dans les conventions internationales il est solennellement reconnu que tout comme les hôpitaux et la Croix-Rouge, les monuments de l'art doivent être respectés.

Ils élèvent leur protestation contre la violation du respect séculaire dû aux œuvres de la beauté et contre le bombardement d'un des plus grands chefs-d'œuvre de l'architecture et de la sculpture gothique qui ait été au monde.

Ils font appel non seulement à toutes les puissances neutres pour chercher par ce moyen à faire respecter les conventions internationales, mais aussi à l'empire germanique lui-même qui n'a pas respecté des monuments appartenant non à un peuple seul, mais qui font partie du patrimoine de l'humanité tout entière.

Réponse du

Österreichischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Wien, den 16. Dezember 1914.

Wir bestätigen hiemit den Empfang Ihres Schreibens vom 20. November 1. J. samt dem beiliegenden Protest.

Wir bedauern ebenso wie Sie die Zerstörung von Kunstwerken und Denkmälern; wir müssen jedoch bemerken, dass es keinen Zweck hat, deutsche beziehungsweise österreichische Vereinigungen zum Anschluss an Ihre Entrüstungskundgebung bewegen zu wollen, da es vollkommen einwandfrei erwiesen ist, dass auf Seite der Verbündeten, soferne dies nötig ist, weitgehendste Vorsorgen zum Schutze der Kunstdenkmäler getroffen sind. Wenn dennoch Zerstörungen stattfinden müssen, so trifft die Verantwortung hiefür lediglich die Gegner.

Die richtige Stelle zur Ueberreichung Ihres Protestes ist daher auf Seite der französischen und englischen Regierung zu suchen.

Wir müssen somit Ihre Zumutung, uns zum Anschluss an Ihren Protest zu bewegen, mit Entrüstung zurückweisen.

TRADUCTION.

Nous vous accusons réception de votre lettre du 20 novembre et de la protestation annexée.

Nous regrettons comme vous, la destruction d'œuvres d'art et de monuments, mais nous devons faire observer que c'est un non-sens de vouloir associer des sociétés allemandes ou autrichiennes à votre protestation, attendu qu'il est prouvé d'une façon absolument incontestable que les Alliés ont pris, pour autant que c'est nécessaire, les mesures les plus étendues pour la protection des monuments artistiques. Si des destructions ont eu lieu, malgré cela, la responsabilité en incombe exclusivement aux adversaires.

Les destinataires de votre protestation doivent donc être cherchés du côté des gouvernements français et anglais.

En conséquence, nous devons repousser avec indi-

gnation votre invitation à nous associer à votre protestation.

Réponse du Comité de la Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes à la lettre précédente.

Lausanne, le 24 décembre 1914.

Nous avons bien reçu votre honorée du 16 courant et nous empressons de vous informer que notre protestation a été adressée non seulement aux groupements et sociétés artistiques et techniques de *tous* les pays belligérants, mais encore à ceux des états neutres que la chose peut intéresser.

Nous avons ainsi conscience d'avoir agi avec tout le scrupule exigé par la situation et de façon à éviter tout reproche de partialité.

Réponse du Verband Deutscher Architekten- u. Ingenieur-Vereine.

Berlin, den 6. Dezember 1914.

Von dem Inhalt Ihres Schreibens vom 20. November d. J. und der beigelegten Kundgebung Ihres Vereins haben wir mit Interesse Kenntnis genommen.

Auch der Verband Deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine steht mit Ihnen auf dem Standpunkt, dass nutzlose Zerstörungen und Verwüstungen aller Art zu verurteilen sind, da sie dem Geiste der Zivilisation zuwiderlaufen. Insbesondere verurteilen wir auch mit Ihnen verbrecherische Zerstörungen von Kunstwerken aller Art.

Noch mehr aber verurteilen wir es, wenn kriegsführende Parteien Meisterwerke der Architektur so benutzen, dass der Feind bei seinen kriegerischen Massnahmen Beschädigungen dieser Kunstwerke nicht vermeiden kann, selbst wenn er den ausgesprochenen Willen besitzt, sie zu schonen.

Am verächtlichsten und niedrigsten aber finden wir es, wenn kriegsführende Parteien, die so den Gegner zur Beschädigung von Kunstdenkmälern ihres Landes gezwungen haben, die Tatsache dieser Beschädigung benutzen, um der Ehrenhaftigkeit ihres Gegners vor der Welt einen Makel anzuheften.

Wir danken Ihnen, dass Sie uns Gelegenheit zu dieser Meinungsäusserung gegeben haben und bitten Sie bei dem von Ihnen geplanten Meinungsaustausch in weitestem Umfang davon Gebrauch zu machen.

TRADUCTION.

Nous avons pris connaissance, avec intérêt, de votre lettre du 20 novembre et de la protestation qui l'accompagnait.

L'Union des Sociétés allemandes d'Ingénieurs et d'Architectes partage votre avis que des destructions et des dévastations inutiles sont condamnables, car elles sont contraires à l'esprit de la civilisation. En particulier, nous blâmons avec vous la destruction criminelle d'œuvres d'art.

Mais nous blâmons encore davantage les militaires qui utilisent les monuments de telle sorte que leurs

adversaires ne peuvent, au cours de leurs opérations de guerre, s'abstenir d'endommager ces monuments, quel que soit leur désir de les épargner.

De plus, nous trouvons qu'il est honteux et vil que ceux qui ont obligé leur ennemi à endommager des œuvres d'art se prévalent de ce dommage pour stigmatiser leurs adversaires aux yeux du monde.

Nous vous remercions de nous avoir fourni l'occasion d'émettre notre opinion et vous prions d'en user, dans la plus large mesure, dans le débat que vous vous proposez d'instituer.

**Réponse
de la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.**

Lausanne, le 12 mars 1915.

En réponse à votre lettre du 20 novembre 1915, nous avons l'avantage de vous faire savoir que, dans notre séance du 10 courant, notre Société s'est associée à votre protestation du 20 novembre.

(Fin).

**Concours pour l'Ecole professionnelle,
à Lausanne¹.**

La municipalité de Lausanne avait ouvert, au mois de juin 1914, entre les architectes de Lausanne, en vue de l'élaboration de projets d'aménagement de la propriété que la commune possède à Beaulieu (le château et ses abords) ainsi que pour l'étude de plans d'une Ecole professionnelle et de métiers sur ce terrain, un concours qui devait se fermer le 15 août, mais dont le délai a été prolongé, à la suite de la guerre et de la mobilisation générale et qui a amené la présentation de trente projets.

Ces projets ont été soumis à un jury composé de MM. *Ed. Fatio*, architecte à Genève ; *Maurice Braillard*, architecte à Genève ; *Daxelhofer*, architecte à Berne ; *Charles Burnier*, conseiller municipal, directeur des écoles, Lausanne ; *Paul Rosset*, conseiller municipal, directeur des Travaux, à Lausanne, avec M. *Edmond Boitel*, architecte à Colombier comme suppléant.

Une grande simplicité dans l'élaboration des projets était recommandée aux concurrents. Une somme de Fr. 7 000 avait été mise à la disposition de ce jury pour récompenser les meilleurs projets.

Le jury a primé cinq projets, à savoir :

1. N° 11. *Varloppe*, Fr. 2 000.
2. N° 23. *Mai*, Fr. 1 500.
- 3, 4 et 5 ex-æquo. N° 21. *Main d'œuvre*. N° 17. *Emy* et N° 2. *Mai*, Fr. 1 000 chacun.

Les enveloppes contenant les noms des auteurs des projets primés ont été ensuite ouvertes. Ces auteurs sont les suivants :

1. (N° 11). *Jean Taillens et Th. Dubois*, architectes, Lausanne.
2. (N° 23). *Georges Epitaux*, architecte, à Lausanne.
3. (N° 21). *Eug. Monod et Alph. Laverrière*, architectes, à Lausanne. (N° 17). *Maximilien de Rham et Georges Peloux*, architectes, à Lausanne. (N° 2). *Maurice Schnell et Charles Thévenaz*, architectes à Lausanne.

L'exposition se fera au casino de Montbenon. Elle est ouverte gratuitement au public dès le mercredi 19 mai pendant 10 jours.

¹ Voir *Bulletin technique* 1914, page 146.

Concours pour un Hôpital de District et Hospice des Vieillards et des Invalides, à Delémont¹.

Le jury, composé de MM. *Faesch*, architecte, à Bâle, *Prince*, architecte, à Neuchâtel, et *Broillet*, architecte, à Fribourg, a terminé aujourd'hui ses opérations par l'examen des 55 projets qui ont été présentés ensuite du concours ouvert pour la construction à Delémont, d'un Hospice des vieillards et des invalides.

Voici les projets que le jury a primés :

1^{er} prix (Fr. 1 300) : projet N° 1, *Aux vieillards*, présenté par MM. *Vidmer, Erlacher & Calivri*, à Berne (Altenbergrain 16).

2^{me} prix (Fr. 1 100) : projet N° 32, *Déclin*, présenté par MM. *Bosset et Bueche*, à St-Imier.

3^{me} prix (Fr. 900) : projet N° 8, *Charité*, présenté par M. *Alfred Lanzrein*, à Thoune.

4^{me} prix (Fr. 700) : projet N° 23, *Croix de St-Louis*, présenté par M. *Max Hofmann*, à Berne, Amthausgasse 6.

L'exposition des projets aura lieu dans la chapelle de Montcroix, à Delémont du jeudi 20 mai au vendredi 4 juin 1915 inclusivement, chaque jour de 1 1/2 h. à 6 h. du soir.

NÉCROLOGIE

+ Alphonse Vautier.

Nos lecteurs auront appris, par les journaux politiques, le décès, survenu à Lausanne, à l'âge de 80 ans, de M. Alphonse Vautier, ingénieur. Nous retracerons sa carrière technique et scientifique dans notre prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Travaux publics de la République Argentine.

Nous recevons le Tome XI (2^e semestre 1914) du Bulletin des Travaux Publics de la République Argentine.

Ce volume, grand in-8^o de 250 pages et 19 planches, comprend une section technique qui pourra intéresser les ingénieurs possédant l'espagnol.

Elle contient une étude sur le niveling géométrique par la méthode Seibt ; puis la description détaillée et l'agrandissement du port de Corrientes. Ces travaux consistent dans la construction de vastes appontements métalliques ou mixtes avec hangars ; le mémoire en présente la justification et les calculs de résistance.

N. S.

«Das Ziegeldach», par B. Recordon, architecte et professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale. Emile Pfenninger & Cie, éditeurs.

Dans la brochure qu'il vient de publier, M. B. Recordon a réuni un ensemble de renseignements utiles à chaque architecte sur la toiture en tuiles, son origine, son développement et ses plus récentes applications. Ce genre de toitures convient tout spécialement à notre pays où il a toujours été apprécié ; c'est un élément caractéristique de l'architecture suisse. La matière première, l'argile, se trouve en de nombreux gisements ; l'étude de ces gisements faite par la Commission géotechnique suisse et le Laboratoire

¹ Voir *Bulletin technique* 1914, page 106 et 1915, page 48.